



Circulaire 9062

du 02/10/2023

Appel aux candidats à la fonction de Conseiller(ère) en prévention niveau 1 (H/F/X) – SIPPT

WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	du 29/09/2023 au 18/10/2023
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire
Information succincte	Wallonie Bruxelles Enseignement recherche des conseillers en prévention niveau 1 pour le SIPPT
Mots-clés	Recrutement - CP1 - WBE - Charge de mission - Appel à candidats - Conseiller en prévention

Établissements

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Centres psycho-médico-social Primaire ordinaire Centres d'Auto-Formation Secondaire ordinaire Centres de Technologie Avancée (CTA) Secondaire en alternance (CEFA) Centres de dépaysement et de plein air (CDPA) Maternel spécialisé Centres techniques Primaire spécialisé Secondaire spécialisé Secondaire artistique à horaire réduit Homes d'accueil permanent Internats primaire ordinaire Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé Internats supérieur Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance Ecoles supérieures des Arts Hautes Ecoles Universités Promotion sociale supérieur

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :
Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS
Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :
Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone

Signataire(s)

WBE - M. Olivier SOUMERYN-SCHMIT, Directeur général Organisation et Finances

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
<input checked="" type="checkbox"/> Olivier Soumeryn-Schmit	DGOF	laurence.serradura@cfwb.be



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Appel aux candidats à la fonction de
Conseiller(ère) en prévention niveau 1
(H/F/X) – SIPPT

DATE DE PUBLICATION : 29/09/2023

Rédacteur : Ysaline Molle

Madame, Monsieur,

Wallonie-Bruxelles Enseignement recrute un Conseiller(ère) en prévention de niveau 1 **(H/F/X)** au sein du SIPPT.

Vous trouverez annexés au présent appel à candidat(e)s le **profil de fonction** détaillé, contenant les critères de recevabilité et tous les éléments pratiques pour un dépôt de candidature.

Les candidatures seront posées, sous peine de nullité, **jusqu'au 18 octobre 2023 inclus**, et ce, **exclusivement via le formulaire dédié sur notre site internet**.

Je vous invite à assurer une large diffusion du présent appel auprès des membres du personnel de votre établissement.

Dès à présent, je vous remercie pour votre collaboration.

Olivier SOUMERYN-SCHMIT
Directeur général
Direction générale Organisation et Finances



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT RECRUTE POUR UN POSTE DE :

Conseiller(ère) en prévention de niveau 1

RÉFÉRENCE : RS 23 060

NOTRE INSTITUTION

Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) est le plus important pouvoir organisateur d'enseignement dans l'espace belge francophone. Notre organisme rassemble 365 établissements scolaires et 150 institutions apparentées (internats, centres PMS, etc.), répartis sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce service public accueille 200.000 élèves ou étudiants de la maternelle à l'enseignement supérieur et emploie plus de 30.000 personnes. WBE, c'est aussi 3.200.000 m² de bâtiments scolaires distribués sur 800 sites géographiques.

La mission générale est de participer à l'organisation, à la bonne marche et au développement au quotidien de l'enseignement organisé par WBE et de tous ses établissements d'enseignement, cela au bénéfice de tous ses membres des personnels et, à travers eux, de tous ses élèves et de tous ses étudiants.

Dans le cadre de sa transformation, et des différents projets menés dans le secteur de l'enseignement dont notamment le Pacte pour un enseignement d'excellence, WBE est à la recherche de nouveaux collaborateurs pour l'aider à mener à bien son évolution et ses missions de pouvoir organisateur.

www.w-b-e.be

DIRECTION & SERVICE

La Direction du SIPPT (Service Interne de Prévention et Protection au Travail) doit assister l'employeur, la ligne hiérarchique et les travailleurs lors de l'application des mesures visées par la loi du 4 août 1996 et ses arrêtés d'application, pour deux secteurs distincts :

- le secteur XVII, qui regroupe les implantations administratives de WBE, notamment le siège central, les Bureaux et Directions décentralisés. Cela représentera à terme \pm 15 implantations (\pm 500 personnes) ;
- le secteur IX, qui regroupe les établissements d'enseignement, écoles annexées, conservatoires royaux de Musique (Bruxelles, Mons, Liège), internats autonomes, établissements à vocation parascolaire (centres de formation technique, CPMS). Cela représente 485 établissements, soit 2.900 bâtiments et \pm 30.000 membres du personnel.

Le SIPPT de WBE est organisé autour d'un service central composé de la direction et du support administratif. Directement connectés à ce service central se trouvent 6 pôles géographiques (Bruxelles, Brabant wallon, Liège, Namur, Luxembourg et Hainaut) et un pôle transversal.

Les pôles géographiques ont en charge la mise en œuvre des missions légales reprises dans la loi sur le bien-être au travail auprès des établissements scolaires. Chaque pôle a pour responsable un conseiller en prévention niveau I chargé de coordonner les missions et d'accompagner les chefs d'établissement (participation en CoCoBa, analyses de risques, sensibilisation...). En fonction de la taille du pôle, entre 1 à 3 conseillers en prévention niveau II réalisent, quant à eux, les missions sur le terrain (VLT, analyses des AT...). Enfin, 2 conseillers en prévention spécialistes sont présents dans le pôle transversal ainsi qu'un conseiller en prévention ergonomiste et un conseiller en prévention aspects psychosociaux. Ce dernier accompagne les personnes de confiance tant pour le secteur IX que pour le secteur XVII.

FONCTION

Le conseiller ou la conseillère en prévention de niveau 1 aura pour mission principale d'aider les chefs d'établissement du pôle auquel il/elle est affecté(e) à la mise en place de la politique de prévention au sein de leur établissement. Le conseiller ou la conseillère en prévention de niveau 1 travaillera en parfaite collaboration avec les conseillers en prévention de niveau 2 du pôle dont il/elle aura la responsabilité. Il/elle devra collaborer avec les conseillers en prévention de niveau 1 des différents pôles en vue de développer et améliorer la qualité des missions qui sont allouées au SIPPT.

OBJECTIFS DE LA FONCTION

- collaborer à la politique générale du Bien-être de WBE et soutenir la politique de prévention complète pour les secteurs IX et XVII selon les termes de l'AR du 27/03/1998 relatif au SIPPT ;
- gérer et coordonner les conseillers en prévention de votre pôle ;
- conseiller et guider la hiérarchie et les membres des personnels en matière de sécurité et de bien-être au travail ;
- participer et soutenir les tâches administratives liées à votre fonction de conseiller en prévention ;
- suivre les formations et recyclages jugés pertinents dans le cadre de votre fonction.

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

En tant que Conseiller(lère) en prévention de niveau 1, vous serez amené(e) à :

- **Collaborer à la politique générale du Bien-être de WBE et soutenir la politique de prévention complète pour les secteurs IX et XVII selon les termes de l'AR du 27/03/1998 relatif au SIPPT :**
 - vous visitez sur place des établissements scolaires et bureaux administratifs, afin d'établir le rapport de visite des lieux de travail sur base des observations réalisées au regard du Code sur le bien-être au travail et autres prescriptions réglementaires, normatives et /ou internes en matière de sécurité. Vous dressez un rapport détaillé par implantation visitée ;
 - vous agissez ponctuellement lors de problèmes urgents (risques électriques, fuites de gaz, incidents graves ou accidents) et vous réalisez une analyse de risques immédiate sur place et proposez les mesures de prévention à titre conservatoire et définitives ;
 - vous rendez un avis sur des dossiers de travaux, d'achats, sur des projets d'aménagement et réceptionnez des installations au niveau de la sécurité ;
 - vous effectuez des analyses de risques (de postes de travail, des incendies, de la sécurité des machines, des laboratoires, etc.) ;
 - vous participez à la réalisation des plans annuels et quinquennaux de prévention via un système dynamique de gestion des risques selon le Code du Bien-être au travail ;
 - vous participez aux réunions de la direction du SIPPT ;
 - vous établissez des relations avec les partenaires internes et externes pour votre pôle (Pôle Bien-être de WBE, Direction générale des Bâtiments et de la Logistique, Direction régionale de l'infrastructure de votre pôle, Directions fonctionnelles déconcentrées, Auditorat du travail, Contrôle du bien-être au travail, etc.) ;
 - vous participez à des réunions de coordination, des réunions des comités de concertation de base (CoCoBa) ;

- vous participez à la création d'outils et de contenus en lien avec le Bien-Etre au travail à la demande de la direction.
- **Gérer et coordonner les conseillers en prévention de votre pôle :**
 - vous coordonnez les tâches et missions des conseillers en prévention de niveau 2 dans votre pôle d'affectation, et les soutenez dans les missions spécifiques ;
 - vous accueillez les nouveaux collaborateurs du pôle dont vous avez la charge ;
 - vous organisez et animez les réunions d'équipe du pôle dont vous avez la charge ;
 - vous partagez et veillez à relayer les informations nécessaires au bon fonctionnement de l'équipe et ce, tant vers la hiérarchie que vers les autres collègues du SIPPT ;
 - vous gérez votre pôle d'affectation au quotidien (gestion des notes de frais, des congés et récupérations, des entretiens de fonction/évaluations, etc.) ;
 - vous êtes responsable de votre équipe et gérez les entretiens de fonction/évaluations des conseillers en prévention de niveau 2 dans votre pôle d'affectation ;
 - vous êtes garant de la bonne organisation de votre pôle quant à la mise en œuvre de la prévention.
- **Conseiller et guider la hiérarchie et les membres du personnel en matière de sécurité et de bien-être au travail :**
 - vous veillez à l'information et à la sensibilisation du personnel en matière de prévention des risques ;
 - vous soutenez et participez à la formation de base des futurs correspondants à la sécurité dans les établissements scolaires et assimilés.
- **Participer et soutenir les tâches administratives liées à votre fonction de conseiller en prévention :**
 - vous encodez dans des bases de données et serveurs partagés ;
 - vous mettez en forme et présentez les dossiers selon les procédures d'usage ;
 - vous rédigez des comptes rendus et divers rapports ;
 - vous veillez à la confidentialité des documents et des échanges et faites preuve de discrétion ;
 - vous fournissez à la direction du SIPPT les données permettant de rédiger le rapport annuel et les rapports mensuels de la direction du SIPPT et de WBE.
- **Suivre les formations et les recyclages jugés pertinents dans le cadre de votre fonction.**

Cette liste de tâches n'est pas exhaustive et est susceptible d'évoluer dans le temps.

Dans le cadre de vos fonctions, vous serez amené(e) à diriger 2 collaborateurs.

PLUS D'INFO SUR LA FONCTION ?

Muriel HENGELS | Directrice SIPPT
Courriel : Muriel.HENGELS@cfwb.be

PROFIL

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

1. DIPLÔME REQUIS

Vous êtes titulaire :

- d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type long (**Master / Licence**) au moment de la candidature.

ET

- d'un **Certificat de Conseiller en prévention de niveau 1** suivant le livre II titre 4 du Code du bien-être au travail.

Vous n'avez pas obtenu votre diplôme en français ou vous l'avez obtenu dans un autre pays que la Belgique ?

- pour les diplômes obtenus dans une autre langue que le français, une attestation de votre connaissance de la langue française délivrée par le Selor suite à un test linguistique (article 7) est requise au moment de la candidature (pour l'obtenir : inscription en ligne sur le site du Selor (www.selor.be));
- pour les diplômes obtenus hors Belgique, une attestation d'équivalence du diplôme de la Communauté française est requise au moment de la candidature (pour l'obtenir: 02/690.89.00 Service de l'équivalence des diplômes/Service de la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes étrangers d'enseignement supérieur).

2. EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE REQUISE :

Aucune expérience professionnelle n'est requise. Vous recevrez la formation nécessaire en fonction de vos prérequis.

3. ATOUTS

- Être en possession d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type long (**Master / Licence**) en **sciences de l'ingénieur industriel (orientation construction, électromécanique, électricité, mécanique, chimie, architecture)** constitue un atout.
- Une expérience professionnelle en tant que **Conseiller en prévention niveau 1** constitue un atout.
- Une expérience professionnelle dans **le secteur de l'enseignement ou des administrations** constitue un atout.
- Une expérience professionnelle en tant que **Coordinateur de sécurité** constitue un atout.

4. SITUATION D'EMPLOI :

À défaut du diplôme requis, vous êtes également admis(e) à la sélection si :

- vous êtes membre du personnel de WBE de niveau 1 (rang 10 – groupe de qualification 3 – catégorie spécialisée) titulaire de votre emploi (statutaire ou sous contrat à durée indéterminée dans l'attente d'un recrutement statutaire) et vous postulez dans le cadre d'une mobilité interne ;
- vous êtes un agent statutaire francophone, nommé dans une entité fédérale ou fédérée ayant été recruté au moyen d'une procédure validée par SELOR, titulaire d'un grade équivalent à l'emploi à pourvoir (niveau A) et vous postulez dans le cadre d'une mobilité intracommunautaire ou externe.
Vous devez dans ce cas envoyer votre preuve de nomination (arrêté de nomination, extrait du Moniteur Belge ...) lors de votre candidature.

Les candidats postulant en mobilité (interne, intracommunautaire ou externe) doivent toutefois remplir les conditions relatives à l'expérience professionnelle requise.

Pour accéder à une charge de mission :

- vous devez en outre être nommé(e) à titre définitif à temps plein dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, en activité de service ou en disponibilité par défaut d'emploi.

COMPÉTENCES

COMPÉTENCES COMPORTEMENTALES

- Intégrer l'information (k) : vous établissez des liens entre diverses données, concevez des alternatives et tirez des conclusions adéquates ;
- Organiser (k) : vous définissez les objectifs de manière proactive, vous étayez des plans d'action de manière minutieuse et y impliquez les bonnes ressources, dans les délais disponibles ;
- Diriger des collaborateurs (k) : vous donnez des instructions claires, suivez et dirigez les résultats des collaborateurs et vous vous assurez que tout le monde adopte un comportement adéquat ;
- Travailler en équipe (k) : vous créez et améliorez l'esprit d'équipe en partageant vos avis et idées et en contribuant à la résolution de conflits entre collègues ;
- Agir de manière orientée service (k) : vous accompagnez des clients internes et externes de manière transparente, intègre et objective, vous leur fournissez un service personnalisé et entretenez des contacts constructifs ;
- **Conseiller** : vous fournissez des conseils à vos interlocuteurs et développez avec eux une relation de confiance basée sur votre expertise ;
- **Faire preuve d'engagement (k)**: vous vous impliquez dans le travail en donnant toujours le meilleur de vous-même en cherchant à atteindre la meilleure qualité et en persévérant même en cas d'opposition ;
- Faire preuve de fiabilité : vous agissez de manière intègre, conformément aux attentes de l'organisation. Vous respectez la confidentialité et les engagements et évitez toute forme de partialité ;
- **S'auto-développer** : vous planifiez et gérez de manière active votre propre développement en fonction de vos possibilités, intérêts et ambition, en remettant en question de façon critique votre propre fonctionnement et en vous enrichissant continuellement par de nouvelles idées et approches, compétences et connaissances.

COMPÉTENCES TECHNIQUES

- Vous avez une bonne connaissance des sujets suivants :
 - la Sécurité du matériel de cuisine et l'Hygiène en cuisine industrielle. (AR 13/07/2014, règles du système HACCP pour la maîtrise de l'hygiène des denrées alimentaires et applicables aux cuisines de collectivités) ;
 - les prescriptions légales dans le domaine du bien-être au travail ;
 - le Code du bien-être au travail ;
 - la NBN S21-204 ;
 - les réglementations en matière de protection incendie auxquelles les bâtiments doivent satisfaire ;
- Vous avez une bonne connaissance de la réglementation en lien avec la sécurité (RGIE), et plus spécifiquement la Sécurité électrique (bases) et les réglementations liées à l'asbeste.
- Vous avez une bonne maîtrise de l'expression orale et écrite.

Une bonne motivation est également importante.

Les compétences en gras et la motivation sont considérées comme particulièrement importantes pour la fonction et ont une valeur plus importante dans le score final de la sélection.

Les compétences en italique et la motivation sont considérées comme essentielles pour la fonction. Si vous n'obtenez pas le score minimal pour ces critères, vous ne pourrez pas réussir la sélection.

CONDITIONS D'AFFECTATION :

Si vous êtes lauréat(e), vous devrez - pour pouvoir entrer en fonction – remplir [certaines conditions d'affectation](#).

NOTRE OFFRE

CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'ENGAGEMENT

Le poste est à pourvoir dans la zone de la province du Luxembourg (pôle 5).

Certaines réunions requerront votre présence dans les bureaux de l'administration centrale (localisés au Boulevard du Jardin Botanique 20-22 à 1000 Bruxelles) au maximum 1 fois par semaine.

Type d'engagement : CDI, avec le barème de traitement 100/3 (niveau 1– catégorie : spécialisée).

Toutes nos offres sont accessibles au personnel interne remplissant les conditions de participation.

Rémunération : entre 52.534,63 EUR et 88.161,11 EUR (salaire annuel brut, déjà adapté à l'index actuel, allocations réglementaires non comprises). Toute expérience jugée utile pour la fonction pourra être valorisée pécuniairement, sous réserve des attestations émanant des employeurs concernés.

Pour obtenir une estimation plus précise de votre future rémunération, rendez-vous sur la page suivante : [simulateur de salaire](#).

Régime de travail : 38h/semaine

Type de travail : Itinérant

La fonction nécessite des déplacements fréquents dans la province du Luxembourg. **Vous devez donc impérativement être en possession d'un permis B, ainsi que d'un véhicule personnel.**

Autres possibilités d'engagement

- Si vous êtes fonctionnaire statutaire dans une entité fédérale ou fédérée, titulaire d'un grade équivalent à l'emploi à pourvoir (attaché ...), **un transfert par mobilité intracommunautaire ou externe** peut être envisagé.
- Si vous êtes nommé(e) à titre définitif à temps plein dans l'Enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, **un engagement dans le cadre d'une charge de mission** telle que définie par le décret du 24 juin 1996 peut être envisagé.
 - durée : 1 an, renouvelable par période de 2 ans ;
 - traitement identique à l'échelle de nomination + prime de 86,76 EUR par mois ;
 - régimes horaire et de congés applicables à l'administration.

AVANTAGES

- Horaire de travail variable (arrivée entre 07h30-09h00 et départ entre 16h00-18h30) ;
- Titres-repas d'une valeur de 6,60 € par jour presté (avec retenue de 1,24 €) ;
- Pécule de vacances et prime de fin d'année ;
- Possibilité de télétravail jusqu'à 50% maximum (sous réserve de l'approbation de la hiérarchie) ;
- 27 jours de congés légaux par an minimum (le nombre de jours progresse avec l'âge) ;
- Congé d'office entre Noël et Nouvel An (en plus des congés légaux) ;
- Gratuité des transports en commun pour les déplacements domicile-travail ;
- Lieu de travail facilement accessible en transports en commun ;
- Indemnité vélo (montant par kilomètre selon taux en vigueur) ;
- Possibilité d'abonnement téléphonique (usage privé possible moyennant déclaration comme avantage de toute nature) ;

- Assurance hospitalisation à un tarif avantageux via le Service social (la prime de base est gratuite) ;
- Possibilités de formations durant les heures de travail.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

ÉTAPES DE SÉLECTION

Étape 1 – Présélection

Votre candidature sera analysée au regard des conditions de participation. Nous vous conseillons donc d'accorder une attention particulière à la description de vos expériences professionnelles dans votre C.V.

Les candidatures démontrant la plus grande adéquation avec les critères annoncés dans l'appel seront retenues pour la suite de la procédure. Sur la base du nombre de candidatures recevables, le jury de sélection pourra limiter le nombre de candidats. Une sélection téléphonique pourra également être organisée.

Étape 2 – Épreuves de sélection

Les candidats retenus suite à la présélection seront invités à participer à la suite de la procédure. Celle-ci se déroule en 2 phases :

Phase 1 – Test(s) de sélection

Cette étape porte sur vos compétences techniques et comportementales (voir rubrique [COMPÉTENCES](#)) et se tiendra **fin octobre 2023** (sous réserve de modification).

Elle consiste en :

- une épreuve écrite, organisée en ligne à distance.

Pour réussir l'épreuve écrite, il faut obtenir au moins 50% des points.

Phase 2 – Entretien

Les candidats retenus suite à la phase 1 seront invités à réaliser des tests psychotechniques à distance et seront conviés à un entretien.

L'entretien se déroulera à Bruxelles **le 20 novembre 2023** (sous réserve de modification).

Cette étape porte sur vos compétences comportementales (voir rubrique [COMPÉTENCES](#)) ainsi que sur votre motivation, votre intérêt pour la fonction et le domaine.

Pour cette épreuve, il faut obtenir au moins 50% des points.

Et après la procédure ?

Pour réussir la sélection, il faut obtenir au moins **50%** des points au total des 2 phases. Chaque phase compte pour 50% des points.

Le classement sera établi sur base des résultats obtenus au total des 2 phases. À égalité de points, la priorité sera donnée au candidat ayant obtenu le plus grand nombre de points à la partie « Motivation ».

DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Vous souhaitez plus d'information sur notre gestion de la diversité ou vous souhaitez des aménagements raisonnables ? Vous trouverez davantage d'informations à propos de notre politique d'égalité des chances [en cliquant ici](#).

COMMENT POSTULER ?

Pour postuler, veuillez envoyer votre candidature comportant impérativement les documents suivants :

- Un curriculum vitae détaillé, rédigé en français et actualisé (avec les dates précises : jour, mois et année);
- Une lettre de motivation ;
- Une copie du [DIPLOME REQUIS \(OU DE SON EQUIVALENCE\)](#)
- Une copie du Certificat de Conseiller en prévention de niveau 1 ;
- Une copie de la preuve de nomination (le cas échéant, si vous postulez dans le cadre d'une charge de mission ou d'une mobilité).

Vous pouvez poser votre candidature jusqu'au **18 octobre 2023** inclus. Complétez [le formulaire sur notre site](#) et joignez-y les documents requis.
